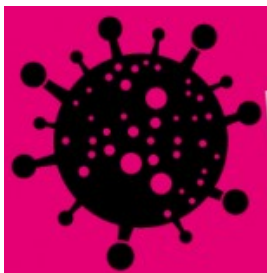


Isère



DROIT DU TRAVAIL CONFINE, SALARIÉ-ES EXPLOITÉ-ES

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a été adoptée dimanche dernier par le parlement et précisée par décret ce 25 mars. Le gouvernement profite de cette crise sanitaire pour continuer son travail de sape des conquies sociaux et du code du travail. En effet plusieurs des mesures « d'urgence économique » vont dégrader une fois de plus les conditions de travail des salarié-es du privé comme du public.

TEMPS DE TRAVAIL SACRIFIÉ

Les principales mesures consistent à permettre au patronat de modifier le temps de travail : imposition de jours de congés payés au bon vouloir du patron, augmentation du temps de travail hebdomadaire, imposition de jour de récupération des RTT, banalisation du travail du dimanche...

Discrètement, sournoisement, le gouvernement profite de notre impossibilité à nous mobiliser pour livrer encore un peu plus notre économie au patronat et aux théories libérales les plus anti-sociales. **Free a déjà imposé 1h supplémentaire par jour à ses salarié-es et ce jusqu'à nouvel ordre !**

Encore une fois, ce sont les salarié-es et surtout les plus précarisé-es qui vont payer le prix de cette crise.

Plus que jamais, IMPOSONS UN AUTRE AVENIR.

IL Y AURA DES COMPTES A RENDRE ! CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE

Pour toute question sur vos droits : appelez

Union syndicale Solidaires Isère

3 rue Frederico Garcia Lorca

38100 Grenoble

09 65 18 22 46

solidaires.isere@orange.fr

**CORONAVIRUS
AU TRAVAIL**



N° VERT

APPEL GRATUIT

0 805 37 21 34

**DES SYNDICALISTES
RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS**

7j/7 DE 9H À 19H

CORONAFINEMENT